

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

**15 | 15 | 14**

Séance ordinaire du Vendredi 04 juin 2021

Date de la convocation : 28/05/2021

Affichage du 11/06/2021  
Au 10/07/2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi quatre juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle, pour motif de Covid 19, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

**Présents** : Fabrice TISSERAND, Sébastien ENDT, Amandine RAUCH, Jean-Christophe BOULEY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Roselyne MATHIS, Guillaume DUMONT, Jonathan KAISER, Séverine LUXEMBOURG, Eric MATHIS, Pascale EXTREMERA RUIZ.

**Absente excusée** : Charlotte MEYER.

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Vote des taxes locales - modification des taux votés
02	Constitution de la commission communale d'Aménagement foncier
03	Modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle
04	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
05	Embauche d'un adjoint administratif suite fin d'un contrat aidé
06	Recensement de la population
07	Divers et communications

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 MARS 2021

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

### N° 01 - VOTES DES TAXES LOCALES

Le conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2021. A savoir :

- Taxe foncière bâtie : 24,91 %
- Taxe foncière non bâtie : 75,03 %

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 03 du 27 mars 2021.

**N° 02 - COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Pour la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier sur le territoire et conformément aux dispositions de l'article L 121-2 du Code Rural, le Conseil Municipal constitue la Commission d'Aménagement foncier (CCAF) de la commune de HENRIDORFF.

Le Maire est membre titulaire, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Un Conseiller Municipal titulaire : Monsieur Fabrice TISSERAND
- Le premier Conseiller Municipal suppléant : Monsieur Eric MATHIS
- Le deuxième Conseiller Municipal suppléant : Madame Pascale EXTREMERA-RUIZ

/

**N° 03 - PROJET DE MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE MOSELLE (EPCAAL)**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la Paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « Paroisse de Weinbourg - Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.

/

**N° 04 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la Commune de HENRIDORFF s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ;

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local ;

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et y compris les plus petites Communes ;

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions ;

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;

Qu'ainsi :

⇒ En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) ;

⇒ En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le passage à la M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier ;

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au(x) budget(s) M14 de la Commune de HENRIDORFF

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

\* Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de HENRIDORFF ;

\* Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\* S'engage à adopter le règlement budgétaire et financier au plus tard lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, soit en 2026 en l'état actuel.

/

## **N° 05 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, de 26/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade de d'Adjoint Administratif.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut : 354, Indice Majoré 332.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE : D'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants à 12 voix pour et 02 abstentions

/

### **N° 06 - RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le Maire informe les élus que la commune de HENRIDORFF doit procéder au recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022, initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021, mais reporté pour raison de Covid 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge le Maire de nommer un coordonateur communal et un agent recenseur.
- Autorise le Maire à établir et à signer les arrêtés de nomination.
- Fixe la rémunération du coordonateur et de l'agent recenseur selon la réglementation en vigueur et en fonction de la dotation versée par l'INSEE ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

### **Divers et communications :**

#### 1. Travaux :

- Rue des Vergers : C'est l'entreprise LINGENHELD de Dabo qui a été attributaire du marché. Les travaux seront effectués en juillet.
  - Ecole primaire : Le Maire a signé un devis avec l'entreprise RAUCH de Brouviller pour un montant de 10 538,76 €. TTC pour le remplacement du plancher dans les combles.
  - Stade municipal : Une subvention DSIL d'un montant de 18 080,00 € est accordée à la commune pour le programme « Isolation du vestiaire et création d'un WC pour personnes handicapées »
  - Sécurisation salle : des travaux dans ce sens seront entrepris cet été.
2. Salle de classe école primaire : La classe de Ludovic Gauthier accueillera davantage d'élèves à la rentrée et nécessitera de ce fait, un agrandissement.
  3. Sécurité des bâtiments : Le Maire soumet aux conseillers le devis de la société APAVE pour la sécurité des bâtiments. Le conseil demande un contre-devis. Affaire à suivre....
  4. Jobs d'été : La commune renouvellera l'opération « jobs d'été » par l'embauche de jeunes pendant la période estivale.
  5. Modification du délai d'opposition au transfert de plein droit de la compétence en matière d'urbanisme : Plus besoin de délibérer, la majorité permettant de s'opposer au transfert automatique a été atteinte.

6. Terrain DE SPIEGELEER : La commune a émis son droit de préemption pour une partie du verger jouxtant l'école maternelle appartenant à Madame DE SPIEGELEER. La propriétaire ne souhaite pas vendre à la commune, qu'une partie du verger. L'acheteur potentiel quant à lui est prêt à céder une vingtaine d'ares, mais au prix de 4 000,00 € l'are. Le droit de préemption expire le 28 juin. Le notaire signale que ce droit ne peut se faire que sur la totalité du terrain y compris la maison. Après en avoir délibéré, les élus décident de ne pas donner suite.
7. Labelisation des villes sportives : Le maire donne lecture d'un courrier proposant la candidature de la commune à la labellisation des villes sportives. Aucune suite ne sera donnée à cette candidature.
8. Arboriculture : Thierry Baltz, souhaite créer un verger communal pédagogique. La commune répond favorablement à cette demande. Reste à trouver un verger appartenant à la commune. Affaire à suivre...
9. Maison FREUND : La signature de la vente est prévue vers la fin du mois de juin.
10. Ecole : Suite à la demande du personnel enseignant et de la commune, l'inspection académique a émis un avis favorable pour le renouvellement du temps scolaire sur quatre jours hebdomadaires et valide les horaires pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2021.
11. Elections : Le bureau de vote des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin sera exceptionnellement tenu à la salle socioculturelle afin de respecter les règles sanitaires face à la Covid 19.
12. Affaire Anna MATHIS : Une réunion se tiendra en mairie le mardi 15 juin à 9 H. 30 pour une mise au point sur ce dossier.
13. ALSH : Pour les enfants dont les grand 'parents habitent la commune mais pas les parents, c'est le tarif extérieur qui sera appliqué. Sauf pour les enfants scolarisés dans la commune.
14. Salle socioculturelle : Sébastien Endt, 2<sup>ème</sup> Adjoint souhaite organiser une réunion en vue de discuter des travaux à réaliser dans la salle socioculturelle. Des travaux d'isolation du plancher sont actuellement effectués dans le cadre du plan « isolation à un euro ».
15. Journée citoyenne : Plus de 70 personnes étaient mobilisées le samedi 29 mai pour la 6<sup>ème</sup> journée citoyenne qui s'est déroulée dans la bonne humeur sous un beau soleil.

La séance a été levée à 22 heures 30.

#### EMARGEMENTS

Bernard KALCH, Maire :	Fabrice TISSERAND, 1 <sup>er</sup> Adjoint :	Sébastien ENDT, 2 <sup>ème</sup> Adjoint :
Amandine RAUCH 3 <sup>ème</sup> Adjointe :	Jean-Christophe BOULEY, Conseiller :	Sébastien ELOI Conseiller :
Rachel KLEIN-DORMEYER Conseillère :	Roselyne MATHIS Conseillère :	Caroline MOUTIER, Conseillère :
Guillaume DUMONT, Conseiller :	Jonathan KAISER Conseiller :	Charlotte MEYER, Conseillère : Excusée
Séverine LUXEMBOURG, Conseillère :	Eric MATHIS, Conseiller :	Pascale EXTREMERA RUIZ, Conseillère :

